

**Le 17 juin 2021, 14 h**

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour pour la semaine du 14 juin 2021

<b>En chiffres</b>	Cas confirmés : 136	Guérisons : 87	Tests négatifs : 7 786	En attente de résultats : 128	Nombre de tests effectués : 8 037	Nombre de doses administrées : 56 279	Décès : 3
--------------------	---------------------	----------------	------------------------	-------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------------	-----------

**État d'urgence** : L'état d'urgence a été prolongé le 27 mai 2021.

### Soins de santé

- La D<sup>re</sup> Catherine Elliott, médecin hygiéniste en chef par intérim du Yukon, a déclaré une éclosion de COVID-19 à Whitehorse le dimanche 13 juin. Le variant Gamma est en cause.
- Les jeunes et les adultes touchés par l'éclosion n'étaient pas encore vaccinés. Ces personnes étaient présentes à des rassemblements sociaux et organisés en lien avec la remise des diplômes du secondaire ou sont allées dans un bar ou dans une fête privée, par exemple.
- Le 14 juin, la D<sup>re</sup> Catherine Elliott a confirmé un troisième décès lié à la COVID-19 au territoire.
- Les jeunes de 12 à 17 ans peuvent désormais recevoir leur première dose du vaccin de Pfizer contre la COVID-19 dans les collectivités du Yukon. À Whitehorse, les premières injections sont administrées au Centre des congrès. Les jeunes pourront recevoir leur seconde dose dès le 23 juin. Pour en savoir plus et pour prendre rendez-vous, visitez [yukon.ca/fr/voila-notre-chance](http://yukon.ca/fr/voila-notre-chance).
- À Whitehorse, le centre de vaccination accueille, avec ou sans rendez-vous, les résidents de 12 ans et plus qui veulent recevoir une première ou une seconde dose de vaccin. Le centre est ouvert les mardi, jeudi et vendredi, de 9 h à 16 h, et le mercredi, de 12 h à 18 h. Les résidents qui habitent à l'extérieur de Whitehorse peuvent communiquer avec leur centre de santé local pour prendre rendez-vous. Pour en savoir plus, visitez [yukon.ca/fr/voila-notre-chance](http://yukon.ca/fr/voila-notre-chance).
- Le Centre de dépistage et d'évaluation de la COVID-19 est ouvert du lundi au dimanche de 8 h 30 à 18 h. Les personnes qui présentent des symptômes graves et qui ont besoin d'assistance immédiate peuvent se rendre aux urgences de l'Hôpital général de Whitehorse, à un hôpital communautaire ou à un centre de santé.

### Déplacements et frontières

- Depuis le 25 mai, tout voyageur arrivant au Yukon en provenance d'ailleurs au Canada qui a reçu deux doses d'un vaccin approuvé par Santé Canada n'est pas tenu de s'isoler pourvu que son statut vaccinal puisse être confirmé.
- Les personnes qui ne voudront pas consentir à la confirmation de cette information pourront quand même entrer dans le territoire, mais devront s'isoler pendant 14 jours, à l'exception des travailleurs des services vitaux et des personnes résidant dans une des régions frontalières suivantes : Atlin, Lower Post, Fire Side, Jade City, Fraser, Good Hope Lake et Pleasant Camp. Les travailleurs des services vitaux devront s'isoler lorsqu'ils ne sont pas au travail. Pour en savoir plus sur les voyages au Yukon, visitez [yukon.ca/fr/frontieres-et-deplacements-covid-19](http://yukon.ca/fr/frontieres-et-deplacements-covid-19).
- Le Canada et les États-Unis prolongent la fermeture des frontières aux déplacements non essentiels jusqu'au 21 juin 2021.

### Entreprises et aides financières

- Le gouvernement du Yukon prolonge plusieurs programmes économiques en réponse à la COVID-19 pour soutenir les entreprises yukonnaises : [yukon.ca/fr/news/prolongement-du-soutien-aux-entreprises-du-yukon-touchees-par-la-covid-19](http://yukon.ca/fr/news/prolongement-du-soutien-aux-entreprises-du-yukon-touchees-par-la-covid-19).
- Renseignez-vous sur la gamme de programmes offerts à la population durant la pandémie en visitant [yukon.ca/fr/covid-19-mesures-d-aide-sociale-et-economique](http://yukon.ca/fr/covid-19-mesures-d-aide-sociale-et-economique).

### Application de la loi

- Le gouvernement du Yukon a prolongé l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur les mesures civiles d'urgence* pour une période supplémentaire de 90 jours. Une liste complète des arrêtés ministériels et des modifications législatives sous le régime de la *Loi* se trouve au [yukon.ca/fr/modifications-legislatives-relatives-covid-19](http://yukon.ca/fr/modifications-legislatives-relatives-covid-19).
- Pour signaler toute infraction probable à la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*, rendez-vous au [yukon.ca/fr/signalement-lmcs](http://yukon.ca/fr/signalement-lmcs).